

## Conditions supplémentaires pour TIER Swap

26.05.2021

Les présentes Conditions supplémentaires TIER Swap (les « Conditions Supplémentaires » ) s'appliquent exclusivement aux échanges de batteries effectués dans le cadre du programme TIER Swap. Ces Conditions Supplémentaires complètent les conditions générales d'utilisation de TIER, dont les termes sont incorporés aux présentes Conditions Supplémentaires par référence. Dans la mesure où les conditions générales d'utilisation applicables sont en conflit avec les termes des présentes Conditions Supplémentaires, les Conditions Supplémentaires prévaudront.

Les échanges des batteries dans le cadre du programme TIER Swap ne peuvent être effectués que dans le cadre d'un trajet avec un véhicule TIER éligible pour le programme, et pour lequel vous serez prélevé conformément aux prix et conditions de location indiqués dans l'Application TIER et conformément aux conditions générales d'utilisation de TIER applicables. Les véhicules TIER éligibles dans le cadre du programme TIER Swap seront indiqués dans l'Application TIER. Un échange de batterie dans le cadre du programme TIER Swap est initié par une offre de TIER dans l'Application TIER que vous pouvez accepter lorsque vous sélectionnez un véhicule TIER éligible. Certains véhicules TIER sont éligibles pour un échange de batterie dans le cadre du programme TIER Swap; l'éligibilité peut dépendre de facteurs tels que le modèle et le type de véhicule, la charge de la batterie, l'heure de la journée, l'emplacement du véhicule, votre emplacement, etc. La décision de rendre un véhicule TIER éligible au programme TIER Swap est à la seule discrétion de TIER.

Une fois que vous avez accepté une offre d'échange de batterie dans le cadre du programme TIER Swap, vous effectuerez cet échange de batterie avec soin et conformément aux instructions indiquées dans l'Application TIER et, le cas échéant, par le personnel de TIER et les tiers concernés, tels que les propriétaires et les employés des entreprises tierces qui exploitent les sites TIER Swap concernés. Vous pouvez librement annuler tout échange de batterie en suivant les étapes d'annulation indiquées dans l'Application TIER et, le cas échéant, sur le véhicule TIER (par exemple, en remplaçant une batterie qui avait déjà été retirée avant l'annulation).

En contrepartie de la pleine réalisation d'un échange de batterie dans le cadre du programme TIER Swap, TIER vous fournira les avantages indiqués dans l'Application TIER pour avoir réalisée l'échange de batterie (ces avantages, par exemple, pourraient être des trajets gratuits ou à prix réduit avec des véhicules TIER, une « Récompense »). Sauf indication contraire dans l'Application TIER, les Récompenses qui réduisent le prix ou qui sont liées à l'utilisation des véhicules TIER ne peuvent être appliquées qu'à des utilisations futures et non à l'utilisation au cours de laquelle ces Récompenses ont été obtenues. Les récompenses ne sont pas transférables, sauf indication contraire dans l'Application TIER, et peuvent être sujettes à expiration. Les Récompenses ne peuvent être vendues et leur valeur ne peut être versée. Vous ne pouvez pas effectuer un échange des batteries dans le cadre du programme TIER Swap, ni utiliser les récompenses à des fins commerciales, professionnelles ou autres.

TIER n'a aucune obligation de vous offrir la possibilité d'effectuer un échange de batterie dans le cadre du programme TIER Swap. TIER peut à tout moment sans préavis, modifier, suspendre ou interrompre le programme TIER Swap à l'échelle mondiale ou dans certains lieux géographiques. Les échanges de batteries en cours et les récompenses déjà obtenues au moment de la modification, de la suspension ou de l'interruption du programme ne seront pas affectés. De plus amples informations concernant le programme TIER Swap sont disponibles sur le site [www.tier.app/swap](http://www.tier.app/swap).